Cluny

Acte de protestacion de Jehan Bourguignon
cardinal de Lanes de la ville de monfort

Na
Noguerolle cardinal de Lanes

Sachez tous presentz et les quatorze
jour du mois daprès Caresme dans la ville de
monfort et au dehans la maison de
Mes Jehan duc de notre seigneur le Roy
de Sandomar et Chevalier
Darmagnac et pour de nous notaires et jurez
soussignez bien nommez et ordonnez par le Jehan
Bourguignon nommé cardinal de Lanes de la
ville de monfort y demeurant fut pardevant
estez pour nous Pierre Bernard Castelide et Jehan
Jehan Lungrel notaire demeurant et gaubey restaigner
et Blaise dorcelhar habitant aussi de bernard
Lungrel et restaigner et lesquels a remonstré
tous quy et a quelle occasion et de quelle puissance
lesquels sont tenuz et obeyssant audit pontife
de sa maison et autres et tous quy
et a pourtant dung seul de bled
et offrant toutes ladite sacz de bled
mesme de monfort

faut voir
cause pourquoi
fonde cette
de pectoure

Notaire Louis Dossat 1857-1
3E8470
3E17718 → 3E17722
JE 8916 → 845

avoit dans lay maisby qui est vers du-
et leuer a soumis ses [illegible] vouloit vaudr
les blds et de cause les contredits que
ont bailla ou dict que protestoit ofr
dely de tous des dans dommages et interests
que ses tenoient disoient tous vers by dus
bayslement de contre et premist du bld
et mantenoing de lie appelle par la
vou de lister lisques subrez que ont
vers de conde que tenoient vers
par aux bourgueuls de Vrulone qui ses
tous subdiuse a dug affer qui stoit
Dug pour bld
balatroes
que pendant la dell fort dessus les
bourgueuls ay aut vrenst ses sait
ostre estrange ne tenant aut mouges
tous subdiuse aux affer dallie a la maison
dus bourgueuls et y stand ont prendr
tant les et dum de bld, tous ses affer
aux affer aut prent tous que subdiuse
aux bourgueuls que que ses dit les
Wanoit dit aussi a la maisby de dell
que trouva la maisby de bourgueuls
bld ses tenoit dit et demant tous subdiuse a dug affer dalle

[illegible] dessus
domaigne et interdits que il commandent
de sumer au roi les apprendre et pour lestre
de les offrir que ont fait et font de
fait les bourgeois a present et protestent
et pour dessus dit que nobles et gentilz
hommes et sabetiers et autres thoux rapt
habitans et nourrisent ung ung des subiectz
sidessus que les bourgeois ont fait signes
et ung [illegible] Conseil

[illegible]